

L'an deux mill neuf et le 05 juin, s'est réunie dans la salle des réunions de la Maison de la Femme d'Abong-Mbang, la commission départementale de classement de la Forêt Communale de Messaména/Mindourou sous la présidence de Monsieur NKAM MBOUE Enc, Premier Adjoint Préfectoral, en lieu et place de Monsieur le Préfet empêché Monsieur le Délégué Départemental des Forêts et de la Faune du Haut-Nyong en assurait le secrétariat.

Prenaient part aux travaux les membres suivants:

- Le Délégué Départemental MINDAF
- Le Délégué Départemental MINADER
- Le Délégué Départemental MINEPLADAT
- Le Délégué Départemental MINEP
- Le Délégué Départemental MINGS
- Les Députés du Haut-Nyong
- Les Maires des Communes de Mindourou et Messaména
- Les Chefs Traditionnels de 2^e degré des villages de Mindourou et Messaména

**PROCES VERBAL DES TRAVAUX DE LA COMMISSION
DEPARTEMENTALE DE CLASSEMENT DE LA FORET
COMMUNALE DE MINDOUROU**

Abong-Mbang le 5 Juin 2009

La séance est ouverte à 10 heures 15 minutes par l'exécution du refrain de l'hymne national.

Monsieur le Maire de la Commune de Mindourou a ensuite pris la parole pour souhaiter la bienvenue à tous les participants et à Monsieur le Préfet et à sa Délégation au nom des deux communes. Il a ensuite présenté le projet de classement d'un massif commun pour les deux communes. Il a d'ailleurs rappelé que ce projet était un exemple de mise en place effective de la décentralisation. Monsieur le Maire a enfin présenté les objectifs du projet de classement de la forêt pour le compte des communes concernées. A ce sujet, il a rappelé que le classement de cette forêt visait à:

- o gérer durablement les ressources naturelles,
- o renforcer les capacités financières de la commune pour l'amélioration des conditions de vie des populations et lutter contre la pauvreté,
- o générer les emplois pour ses jeunes ruraux,
- o participer à la lutte contre l'exploitation forestière illégitime et le braconnage,
- o préserver les droits d'usage des populations riveraines.

L'an deux mil neuf et le 05 juin, s'est réunie dans la salle des réunions de la Maison de la Femme d'Abong-Mbang, la commission départementale de classement de la Forêt Communale de Messamena/Mindourou sous la présidence de Monsieur NKAM MBOUE Eric, Premier Adjoint Préfectoral, en lieu et place de Monsieur le Préfet empêché. Monsieur le Délégué Départemental des Forêts et de la Faune du Haut-Nyong en assurait le secrétariat.

Prenaient part aux travaux les membres suivants :

- Le Délégué Départemental MINDAF
- Le Délégué Départemental MINADER
- Le Délégué Départemental MINEPLADAT
- Le Délégué Départemental MINEP
- Le Délégué Départemental MINES
- Les Députés du Haut-Nyong
- Les Maires des Communes de Mindourou et Messaména
- Les Chefs Traditionnels de 2^e degré des villages de Mindourou et Messaména

Les personnalités suivantes étaient également invitées

- Le Sous- préfet de Messaména
- Le Chef de District de Mindourou
- Le Commissaire spécial d'Abong-Mbang
- Le Commandant de Compagnie de Gendarmerie d'Abong-Mbang
- Le Commissaire Sécurité Publique Abong-Mbang
- Le Chef de Poste Forestier de Mindourou
- Le Chef de Poste Forestier de Messaména
- Les Commandants de Brigade Gendarmerie de Mindourou et Messaména
- Les religieux
- Les représentants des ONG
- Les élites locales

La séance est ouverte à 10 heures 15 minutes par l'exécution du refrain de l'hymne national.

Monsieur le Maire de la Commune de Mindourou a ensuite pris la parole pour souhaiter la bienvenue à tous les participants et à Monsieur le Préfet et à sa Délégation au nom des deux communes. Il a ensuite présenté le projet de classement d'un massif commun pour les deux communes. Il a d'ailleurs rappelé que ce projet était un exemple de mise en place effective de la décentralisation. Monsieur le Maire a enfin présenté les objectifs du projet de classement de la forêt pour le compte des communes concernées. A ce sujet, il a rappelé que le classement de cette forêt visait à :

- gérer durablement les ressources naturelles,
- renforcer les capacités financières de la commune pour l'amélioration des conditions de vie des populations et donc la lutte contre la pauvreté,
- générer les emplois pour les jeunes ruraux,
- participer à la lutte contre l'exploitation forestière illicite et le braconnage,
- préserver les droits d'usage des populations riveraines.

Le Préfet dans son mot introductif a tenu tout d'abord à remercier toutes les autorités présentes ainsi que l'élite administrative et politique de Messamena et Mindourou, venue nombreuse pour participer aux travaux. Il a ensuite défini les objectifs de la réunion : l'examen des différentes réserves et réclamations émises par les populations et la proposition de solutions en vue du classement de la Forêt Communale de Mindourou/Messamena.

Après le Préfet, Monsieur le Délégué Départemental des Forêts et de la Faune du Haut-Nyong a pris la parole pour repreciser le cadre dans le quel la commission départementale de classement se réunit. Il a ensuite rappelé les dispositions du plan de zonage du Cameroun méridional qui avait réservé un massif forestier pouvant être attribué comme Forêt Communale aux Communes de Mindourou et Messamena.

Il a également rappelé les étapes déjà parcourues dans le processus de classement de la Forêt Communale de Mindourou/Messamena : une note technique ayant abouti à l'émission d'un avis au public par le Ministère de l'Environnement et des Forêts le 17 novembre 2008 ; des réunions d'information et de sensibilisation des autorités administratives et élites locales, ont été organisées le 27 décembre 2008 à Messamena, la sensibilisation des riverains du massif forestier à classer a été menée dans six réunions tenues dans les villages Mboumo, Ntolok, Eboumetoum, Djolempoum, Malène et Nongwala du 20 au 26 Février 2009. Une seule requête a été recueillie et analysée par la sous-commission à la suite de ces réunions.

Il a ensuite présenté la méthodologie à appliquer tout au long des travaux à savoir : la présentation des différentes requêtes par village et une analyse de chaque requête.

Dans l'ensemble la seule requête et les préoccupations exprimées séance tenante par les participants ont été regroupées suivant quatre thématiques :
La présence des cultures ;
Les limites trop proches des villages.

Le Préfet a approuvé la méthodologie de travail proposée par le Délégué Départemental des Forêts et de la Faune. Il a également précisé que toutes les requêtes et les avis y afférents seront acheminés au premier ministère sur procès verbal. Il déclare également que pour le problème des limites, s'il y a lieu de les reculer, on le fera, mais ceci diminuera les superficies et par conséquent les revenus de la Commune. Il a donc demandé à l'assistance d'éviter les reculs fantaisistes car il ne sert à rien de le faire aujourd'hui si ces espaces ne peuvent pas être utilisés d'ici quinze ans.

Après cette intervention, la commission est passée à l'examen proprement dit de la requête.

Nombre de requêtes introduites : 0

Le Chef de District de Mindourou interrogé à cet effet par la commission a déclaré n'avoir reçu aucune requête dans ses services. De même les services de la préfecture et de la Délégation Départementale des Forêts et de la Faune n'ont enregistré aucune requête émanant du District de Dja.

1^{ere} Requête a été introduite séance tenante par Monsieur le Maire de la Commune de Mindourou, qui a relevé la présence d'un projet agricole dans le village Djolempoum et dont les limites pourraient chevaucher avec celles de la Forêt Communale:

Recommandations de la commission

Le Délégué Départementale des Forêts et de la Faune a éclairé les participants en expliquant qu'une mission de terrain qu'il a commis a permis de se rassurer que la zone du projet de création d'une palmeraie dont il est question ici, se trouve en dehors des limites de la Forêt Communale.

Le Préfet a apprécié le fait qu'il n'y ait pas eu de requêtes des populations de la Commune de Mindourou, ce qui montre que celles-ci adhèrent totalement au projet de création d'une Forêt Communale.

Au terme de ce débat, Monsieur le Préfet a repris la parole pour clôturer la réunion. Il a remercié les participants venus massivement, signe qui témoigne de l'intérêt qu'ils ont et de leur engagement au processus de classement de la Forêt Communale de Messamena/Mindourou. Il a » » remercié les Maires des Communes de Messamena et Mindourou, les partenaires au développement sans les quels cette réunion n'aurait pas eu lieu. Il a également remercié les efforts et actions menés par les pouvoirs publics pour garantir des meilleures conditions de vie aux populations riveraines des massifs forestiers, luttant ainsi contre la pauvreté.

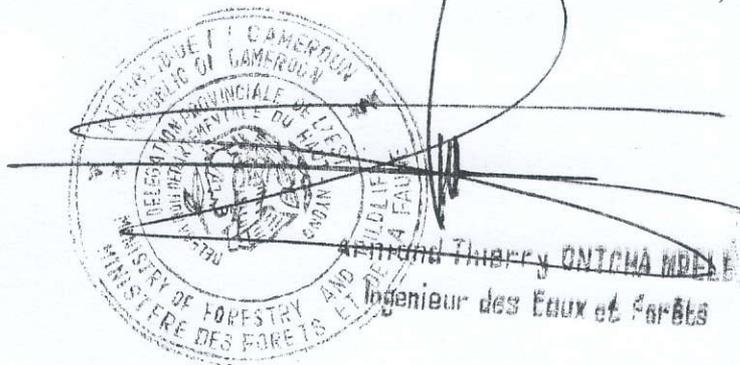
La séance a pris fin vers 12 heures 20 minutes.

En pièce jointe la liste des participants.

Fait à Abong-Mbang le 05 juin 2009

Le Rapporteur
Le Délégué Départemental du MINFOF,

Le Président
Le Préfet du Haut-Nyong,



L'en deux mil neuf et le 05 juin, s'est réunie dans la salle des réunions de la Maison de la Femme d'Abong-Mbang, la commission départementale de classement de la Forêt Communale de Messamena/Mindououé sous la présidence de Monsieur NKAM MBOUE Eric, Premier Adjoint Préfectoral, en lieu et place de Monsieur le Préfet empêché; Monsieur le Délégué Départemental des Forêts et de la Faune du Haut-Nyong en assumant le secrétariat.

Présentaient part aux travaux les membres suivants

- Le Délégué Départemental MINDAF
- Le Délégué Départemental MINADER
- Le Délégué Départemental MINPLADAF
- Le Délégué Départemental MINFP
- Le Délégué Départemental MINGB
- Les Délégués du Haut-Nyong
- Les Maires des Communes de Mindououé et Messaména
- Les Chefs Tribunaux de 2^e degré des villages de Mindououé et Messaména

Les personnalités suivantes étaient également invitées

Le Sous-préfet de Messaména

PROCES VERBAL DES TRAVAUX DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE DE CLASSEMENT DE LA FORET COMMUNALE DE MESSAMENA

Abong-Mbang le 5 Juin 2009

- Les représentants des ONG
- Les autres invités

La séance s'est ouverte à 11 heures 15 minutes par l'exécution du refrain de l'hymne

Monsieur le Maire de la Commune de Mindououé a ensuite pris le parole pour souhaiter la bienvenue à tous les participants. Il a ensuite présenté son discours. Il a d'ailleurs rappelé la décentralisation. Monsieur le Maire de la forêt pour le compte des chefs de cette forêt visait :

- garantir durablement les ressources
- améliorer les capacités financières des populations et des collectivités locales
- générer les emplois pour les habitants
- participer à la lutte contre le changement climatique
- préserver les droits d'usage traditionnels
- améliorer les conditions de vie des populations
- promouvoir la culture forestière
- protéger le patrimoine forestier
- promouvoir les produits forestiers non ligneux

L'an deux mil neuf et le 05 juin, s'est réunie dans la salle des réunions de la Maison de la Femme d'Abong-Mbang, la commission départementale de classement de la Forêt Communale de Messamena/Mindourou sous la présidence de Monsieur NKAM MBOUE Eric, Premier Adjoint Préfectoral, en lieu et place de Monsieur le Préfet empêché. Monsieur le Délégué Départemental des Forêts et de la Faune du Haut-Nyong en assurait le secrétariat.

Prenaient part aux travaux les membres suivants :

- Le Délégué Départemental MINDAF
- Le Délégué Départemental MINADER
- Le Délégué Départemental MINEPLADAT
- Le Délégué Départemental MINEP
- Le Délégué Départemental MINES
- Les Députés du Haut-Nyong
- Les Maires des Communes de Mindourou et Messaména
- Les Chefs Traditionnels de 2^e degré des villages de Mindourou et Messaména

Les personnalités suivantes étaient également invitées

- Le Sous- préfet de Messaména
- Le Chef de District de Mindourou
- Le Commissaire spécial d'Abong-Mbang
- Le Commandant de Compagnie de Gendarmerie d'Abong-Mbang
- Le Commissaire Sécurité Publique Abong-Mbang
- Le Chef de Poste Forestier de Mindourou
- Le Chef de Poste Forestier de Messaména
- Les Commandants de Brigade Gendarmerie de Mindourou et Messaména
- Les religieux
- Les représentants des ONG
- Les élites locales

La séance est ouverte à 10 heures 15 minutes par l'exécution du refrain de l'hymne national.

Monsieur le Maire de la Commune de Mindourou a ensuite pris la parole pour souhaiter la bienvenue à tous les participants et à Monsieur le Préfet et à sa Délégation au nom des deux communes. Il a ensuite présenté le projet de classement d'un massif commun pour les deux communes. Il a d'ailleurs rappelé que ce projet était un exemple de mise en place effective de la décentralisation. Monsieur le Maire a enfin présenté les objectifs du projet de classement de la forêt pour le compte des communes concernées. A ce sujet, il a rappelé que le classement de cette forêt visait à :

- gérer durablement les ressources naturelles,
- renforcer les capacités financières de la commune pour l'amélioration des conditions de vie des populations et donc la lutte contre la pauvreté,
- générer les emplois pour les jeunes ruraux,
- participer à la lutte contre l'exploitation forestière illicite et le braconnage,
- préserver les droits d'usage des populations riveraines.

Le Préfet dans son mot introductif a tenu tout d'abord à remercier toutes les autorités présentes ainsi que l'élite administrative et politique de Messamena et Mindourou, venue nombreuse pour participer aux travaux. Il a ensuite défini les objectifs de la réunion : l'examen des différentes réserves et réclamations émises par les populations et la proposition de solutions en vue du classement de la Forêt Communale de Mindourou/Messamena.

Après le Préfet, Monsieur le Délégué Départemental des Forêts et de la Faune du Haut-Nyong a pris la parole pour repréciser le cadre dans le quel la commission départementale de classement se réunit. Il a ensuite rappelé les dispositions du plan de zonage du Cameroun méridional qui avait réservé un massif forestier pouvant être attribué comme Forêt Communale aux Communes de Mindourou et Messamena.

Il a également rappelé les étapes déjà parcourues dans le processus de classement de la Forêt Communale de Mindourou/Messamena : une note technique ayant abouti à l'émission d'un avis au public par le Ministère de l'Environnement et des Forêts le 17 novembre 2008 ; des réunions d'information et de sensibilisation des autorités administratives et élites locales, ont été organisées le 27 décembre 2008 à Messamena, la sensibilisation des riverains du massif forestier à classer a été menée dans six réunions tenues dans les villages Mboumo, Ntolok, Eboumetoum, Djolempoum, Malène et Nongwala du 20 au 26 Février 2009. Une seule requête a été recueillie et analysée par la sous-commission à la suite de ces réunions.

Il a ensuite présenté la méthodologie à appliquer tout au long des travaux à savoir : la présentation des différentes requêtes par village et une analyse de chaque requête.

Dans l'ensemble la seule requête et les préoccupations exprimées séance tenante par les participants ont été regroupées suivant quatre thématiques :

La présence des cultures ;

Les limites trop proches des villages.

Le Préfet a approuvé la méthodologie de travail proposée par le Délégué Départemental des Forêts et de la Faune. Il a également précisé que toutes les requêtes et les avis y afférents seront acheminés au premier ministre sur procès verbal.

Il déclare également que pour le problème des limites, s'il y a lieu de les reculer, on le fera, mais ceci diminuera les superficies et par conséquent les revenus de la Commune. Il a donc demandé à l'assistance d'éviter les reculs fantaisistes car il ne sert à rien de le faire aujourd'hui si ces espaces ne peuvent pas être utilisés d'ici quinze ans.

Après cette intervention, la commission est passée à l'examen proprement dit de la requête.

Nombre de requêtes introduites : 2

Présence de cultures : 1

Limites proches des villages : 1

Autres

1^{ère} Requête introduite séance tenante par Monsieur le Maire de la Commune de Messamena, relative à la présence des plantations et des champs de cultures vivrières dans la Forêt Communale suite à l'implantation des populations le long de la piste forestière Mboumo – Bédoumo abandonnée par la société PALLISCO :

Recommandations de la commission

La commission a arrêté que les plantations de cultures de rentes feront l'objet des enclaves et que les champs de cultures vivrières ne peuvent plus faire l'objet d'extension, mais d'exploitation à l'état jusqu'à épuisement des productions actuelles.

2^{ème} Requête introduite par Monsieur ABA'ALE Emmanuel ; Elite de la communauté Djolempoum-Ekoh, relative aux limites de la Forêt Communale trop proches du village.

Recommandations de la commission.

Après discussions et débats la commission a procédé au recul des limites proches des villages EKO et MBOUMO à environ 2 km de la limite précédente entre les points P, Q et R du descriptif de la carte de l'Avis au public. Ce qui a conduit à la réduction de la superficie de la Forêt Communale de 1500 ha environ. (Carte actualisée jointe)

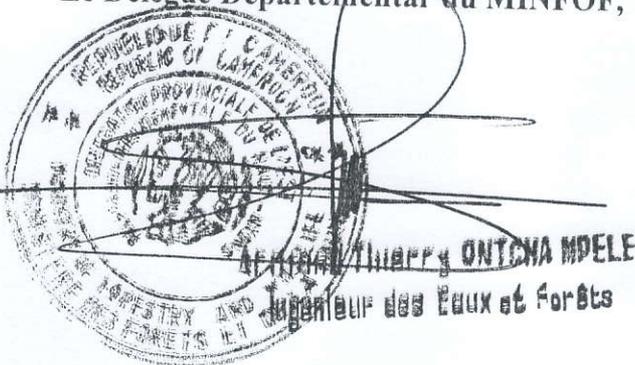
Au terme de ce débat, Monsieur le Préfet a repris la parole pour clôturer la réunion. Il a remercié les participants venus massivement, signe qui témoigne de l'intérêt qu'ils ont et de leur engagement au processus de classement de la Forêt Communale de Messamena/Mindourou. Il a remercié les Maires des Communes de Messamena et Mindourou, les partenaires au développement sans les quels cette réunion n'aurait pas eu lieu. Il a également remercié les efforts et actions menés par les pouvoirs publics pour garantir des meilleures conditions de vie aux populations riveraines des massifs forestiers, luttant ainsi contre la pauvreté.

La séance a pris fin vers 12 heures 20 minutes.

En pièce jointe la liste des participants.

Fait à Abong-Mbang le 05 juin 2009

Le Rapporteur
Le Délégué Départemental du MINFOF,



Le Président
Le Préfet du Haut-Nyong,

